

l'inscription des chercheurs et de l'évaluation de leurs connaissances linguistiques, en consultation avec les universités.

Outre ce programme spécial, l'entente prévoit que le gouvernement chinois peut inscrire des étudiants de premier cycle et des étudiants diplômés dans des universités canadiennes en suivant les voies normales. Le gouvernement chinois accepte, pour sa part, de faciliter l'accès des chercheurs et étudiants canadiens à ses établissements d'enseignement supérieur. Les deux parties conviennent de favoriser le resserrement des liens entre leurs universités et collègues respectifs. Depuis la signature de cet accord, il y a quatre ans, les établissements canadiens ont accueilli plus de 1 300 chercheurs et étudiants chinois.

Les relations commerciales

Aux termes d'un accord commercial signé en 1973, et qui a été reconduit pour une période de 3 ans en 1976, en 1979 et en 1982, le Canada et la Chine s'accordent mutuellement le statut de nation la plus favorisée. En 1979, les deux parties signent un protocole de coopération économique régissant une activité bilatérale accrue dans un certain nombre de secteurs, protocole qui figure en addenda à l'accord.

Les relations commerciales avec la Chine sont facilitées par les rencontres annuelles du Comité mixte du commerce Canada/Chine, qui se réunit alternativement à Ottawa et